



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 4 avril 2017

L'an deux mil dix-sept, le quatre avril, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**
Nombre de conseillers municipaux présents : **22**
Nombre de votes contre : **0**
Nombre d'abstentions : **0**
Nombre de votes pour : **28**
Nombre de suffrages exprimés : **28**

Date de convocation du Conseil Municipal le 28 mars 2017 .

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Evelyne CAU, Hélyette SALAÜN, Guillaume GUERRÉ, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Catherine MAIGNAN, Baptiste JAUNEAU, Nadège FONTAINE, Michèle LUCAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoit COQUAND, Bernard HOUZEAU, Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Catherine MAIGNAN,
Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,
Jean-Louis TOURET, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
François LENHARD, ayant donné pouvoir à Marie-Claude BLIN,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Absent :

Christine CABEZAS

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21H58

Secrétaire : Baptiste JAUNEAU

FINANCES

DL.17.022 - Vote des taux 2017

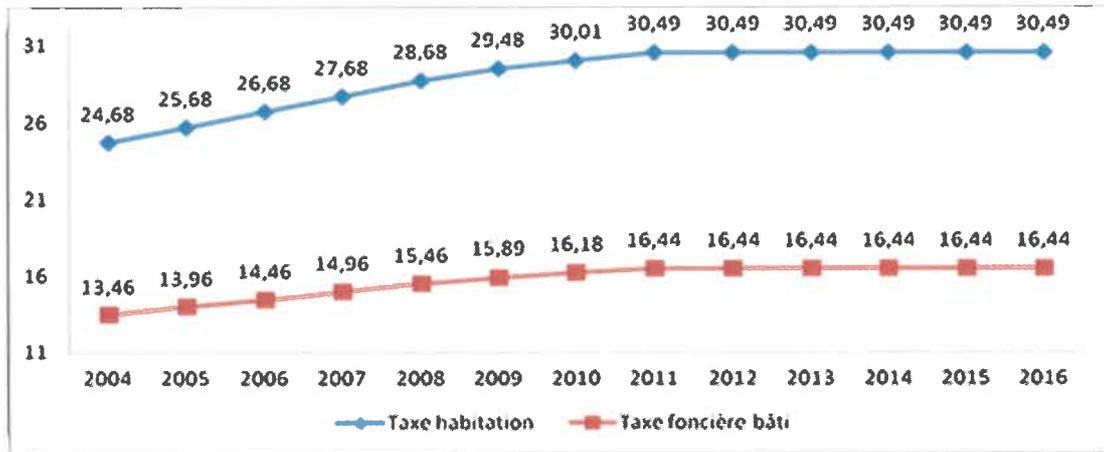
Le Maire expose :

Après présentation en commission « Finances Ressources Humaines » du 15 mars 2017, il est proposé aux membres du conseil municipal d'émettre un avis sur la proposition de taux 2017 ci-dessous :

Taxes	Taux 2016	Taux 2017
Taxe d'habitation	16,44%	16,44 %
Taxe foncière sur les propriétés bâties	30,49%	30,49%
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	79,49%	79,49 %

Le budget 2017 confortera une politique fiscale équitable et maîtrisée, sans augmentation des taux, et ceci depuis 2012.

Taux votés par la commune



Après délibération, le Conseil Municipal adopte à l'unanimité les propositions du rapporteur.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

INGRE, le 13 avril 2017

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : 25 avril 2017
et publication ou notification le : 25 avril 2017.



Le Maire

Christian DUMAS.

Acte à classer

DL-17-022

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2017-04-25T09-54-49.00 (MI205654908)

Identifiant unique de l'acte :
045-214501694-20170425-DL-17-022-DE (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Vote des taux 2017

Date de décision : 25/04/2017



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.2. Fiscalité
7.2.2. Vote des taux.Acte : DL.17.022-FIN-vote des taux 2017.PDF

Classer

Annuler

Préparé

Transmis

Accusé de réception

Date 25/04/17 à 09:54

Date 25/04/17 à 09:54

Date 25/04/17 à 10:00

Par RICHARD AuréliePar RICHARD Aurélie